

Lettre aux élus

N° 25 - FEVRIER 2011

20 on n'a pas
tous les
jours
ans!

Mots d'élus...

2011 sera riche en anniversaires avec les 20 ans du Parc naturel régional et de la Réserve Naturelle de la Sangsurière et de l'Adriennerie. Je vous donne rendez-vous le week-end des 14 et 15 mai !

C'est aussi les 40 ans de la convention Ramsar sur les zones humides d'importance internationale. Ce traité a été adopté dans la ville iranienne de Ramsar par des pays et des ONG préoccupés par la dégradation des zones humides, habitats des oiseaux d'eau migrateurs.

Les 32 500 ha des Marais du Cotentin et du Bessin et de la baie des Veys sont site Ramsar depuis 20 ans.

En avril, je vous donne également rendez-vous à la Maison du Parc pour découvrir la nouvelle exposition "MIGRATEURS à plumes, à poils, à écailles...".

Après 2 années consacrées à la terre crue, animations, conférences, visites et publications aborderont le thème de la biodiversité jusqu'à fin 2012.

Ce sera l'occasion de valoriser les richesses de notre territoire et les actions conduites avec nos partenaires, pour les préserver, depuis 20 ans. Chacun d'entre nous pourra prendre conscience du chemin parcouru ensemble depuis 1991 et des défis qui restent à relever.

Rolande BRECY, Présidente
du Parc naturel régional des Marais
du Cotentin et du Bessin

www.parc-cotentin-bessin.fr

Besoin d'aide ?

A vos projets culturels, prêts, partez !

Février 2011, lancement du 1^{er} appel à projet culturel !

Il doit permettre de soutenir 3 à 4 projets culturels mettant en avant la biodiversité. En effet, jusqu'à fin 2012, le Parc naturel régional va promouvoir cette thématique avec, notamment à la Maison du Parc, la nouvelle exposition "MIGRATEURS à plumes, à poils, à écailles..." C'est dans cette dynamique que s'inscrit cet appel à projet.

En 2009, le Comité Syndical a voté le cadre de cet appel à projet. Suite à cette décision, le Comité culturel a défini les modalités pratiques d'utilisation d'une enveloppe de 10 000 € dont le détail vous est présenté ci-contre.

- Thématique : **biodiversité**
- Budget : **10 000 €** réparti entre **3 à 4 projets**
- Bénéficiaire : **personne physique ou morale** (association, collectivité, privé)

Lancement de l'appel à projets
Lundi 31 janvier 2011

Date limite de dépôt des dossiers
Vendredi 29 avril 2011

Sélection par un jury
Comité culturel du Parc
juin 2011

Période de réalisation des projets :
Entre juin 2011 et décembre 2012

Chaque projet présenté doit répondre aux critères suivants :

- être au bénéfice du territoire
- être compatible avec la charte du Parc naturel régional
- valoriser le patrimoine et/ou la culture et/ou l'identité du territoire

D'autres critères permettent d'apprécier le projet au regard :

- de la connaissance du territoire
- du développement durable
- de l'aspect social
- de ses atouts en faveur de la cohésion et de la dynamisation du territoire

Dossier téléchargeable sur :
www.parc-cotentin-bessin.fr

Pour en savoir + :
Erwan PATTE - 02 33 71 61 90
epatte@parc-cotentin-bessin.fr



Dépôt légal : septembre 2006

Édition trimestrielle - Tirage : 2050 ex. - ISSN papier : 1290-3442

Directeur de publication : Rolande BRÉCY

Directeur de rédaction : Bénédicte DUPARD

© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin

Crédits photo : ©Thierry Houyel, Louis-Marie Préau.

Imprimé sur du papier certifié PEFC avec des encres végétales

Imprimeur Le Révérend SAS - Valognes



Parc
naturel
régional
des Marais du
Cotentin et du Bessin





Que fait le Parc ?

Les Marais blancs

A l'horizon le ciel et l'eau se confondent, les marais se couvrent d'eau, on dit qu'ils "blanchissent". L'expression presque du Cotentin prend alors tout son sens et les poissons viennent à remplacer les vaches et les chevaux dans les parcelles de marais.

Le Parc naturel régional a pour objectif de développer la notoriété du marais blanc et la fréquentation touristique hivernale. Les actions menées dans ce sens ont pour but de renforcer le réseau d'ambassadeurs de cet événement saisonnier si particulier et aléatoire : la blancheie !

Cet hiver, des animations pour :

- Les **Offices de Tourisme** du Parc le **19 janvier** avec une présentation du territoire sur les thèmes "hiver-marais" et "littoral-biodiversité".
- Les **professionnels du tourisme** du territoire et les partenaires associés hors Parc avec une journée éducatrice le **8 février**. Circuit en autocar commenté sur le marais, le patrimoine architectural, le fonctionnement des ouvrages hydrauliques et des niveaux d'eau, la faune et la flore, l'activité agricole, le rythme des saisons... avec un déjeuner au bord du marais et des animations autour du marais blanc (jeu-questionnaire, conteur, visites).
- Le **grand public** local et régional. Des "Rendez-vous du Parc" le **20 février** pendant les vacances scolaires (zones B et C) avec un programme sensiblement identique à celui de l'éducatrice du 8 février ; les **30 janvier** et **6 février** d'autres rendez-vous à Picauville et Ecrammeville organisés en partenariat avec les Offices de Tourisme de Sainte-Mère-Église et d'Omaha Beach.

Sans oublier les visites "des marais à découvrir" à la Maison du Parc les 30 janvier, 6, 13, 16, 23 et 27 février.

Pour promouvoir ces actions, nous avons misé sur les outils de communication du Parc (site internet, calendrier des Rendez-vous d'hiver, relations avec la presse) et sur la réactivité de nos partenaires touristiques que nous remercions pour leur relais. Notons que le programme grand public du 20 février est référencé par le Comité Régional du Tourisme de Normandie dans l'offre des "Expériences à Vivre, pour re-Vivre" et qu'il est en page d'accueil la 1^{ère} quinzaine de février.

Pour en savoir +
Nathalie LAVILLONNIERE - nlavillonniere@parc-cotentin-bessin.fr
Maison du Parc
02 33 71 65 30 - accueil@parc-cotentin-bessin.fr

Le Parc l'a fait !

La Maison du Parc ouverte à tous.



La Maison du Parc a obtenu le label **Tourisme & Handicap** en 2011. Cette reconnaissance récompense les efforts engagés.

Lorsque les travaux d'extension de la Maison du Parc ont été envisagés en 2005, il était naturel de prévoir l'accueil de tous les publics. Un travail spécifique a été mené afin d'aborder les aménagements nécessaires de manière créative pour tenter d'apporter un "plus". Par exemple, plutôt que de marquer les portes et les baies vitrées avec de simples lignes anti-collision, elles arborent aujourd'hui des mots en rapport avec le marais, ou des paragraphes d'auteurs qui l'ont parcouru. Une maquette offre au toucher le relief des marais. Les paysages changent au rythme des films projetés sur sa surface au son d'une voix indiquant le passage des saisons... Le jardin et l'espace naturel sensible ont été conçus dans le même esprit et s'adaptent à toutes saisons aux cinq sens.

Porté par la Région et l'Etat, le label **Tourisme & Handicap** s'adresse aux professionnels engagés volontairement dans l'accueil du public handicapé. En 2015, tous les ERP (Etablissement Recevant du Public) devront répondre aux critères imposés par la Loi Handicap. Le label **Tourisme & Handicap**, en complément de cette Loi sur les 4 types de handicap (visuel, moteur, auditif, mental), prend largement en compte la sensibilisation du personnel et s'adresse aux hébergements ruraux, aux gîtes, aux meublés, aux activités de loisirs, aux sites de visite, aux hôtels restaurants, aux campings...

Le Parc naturel régional est habilité à effectuer des diagnostics (avant travaux) et des évaluations (après travaux) et à conseiller les prestataires touristiques sur les démarches à suivre auprès de la Région.

Pour en savoir + : Parc des Marais
Guillaume HEDOUIN - gshedouin@parc-cotentin-bessin.fr

Décisions d'élus

Extrait des principales décisions des bureaux du 9 décembre 2010 et du 18 janvier 2011

- **Fonds de sauvegarde terre-chaume**
Réfection d'enduits à Nay - coût 24 616,94 € - aide 4 000 €
- **Politique culturelle d'aide aux porteurs de projets**
Manifestation «Anniversaire de la Normandie» à Neuilly-la-Forêt - aide 1 000 €.
- **Plan de gestion du bocage**
16 exploitations soutenues pour la plantation de haies (sur les communes d'Audouville-la-Hubert, Hémévez, Hiesville, Lessay, Marchésieux, Nay, Néhou, Neuville-au-Plain, Rémy-sur-Lozon, Saint-Germain-sur-Sèves, Saint-Marcouf-de-l'Isle, Sainte-Marie-du-Mont, Saint-Martin-de-Varreville, Les Veys) pour une aide totale de 27 852,50€ représentant un montant de travaux de 55 705 €.